

Le recrutement des enseignants ne peut se faire sans épreuves orales

Dans la situation actuelle de pandémie de COVID-19, les enseignants ont dû tenter d'assurer depuis plus d'un mois maintenant la « continuité pédagogique » avec leurs élèves ou leurs étudiants, affrontant des difficultés techniques, sociales et émotionnelles que cette période rend plus brutales encore. La mise en place de ces dispositifs et les difficultés rencontrées n'en ont rendu que plus évidente la nécessité d'un enseignement en présentiel, passant par la transmission orale de connaissances.

Dans ce contexte, les concours de recrutement des enseignants (CRPE, CAPLP, CAPET, CAPES, Agrégations) ont dû être réorganisés par le ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. Pour les 180 000 candidats des concours externes dont les épreuves n'avaient pas débuté avant le confinement, il a été décidé que les épreuves écrites d'admissibilité, qui devraient désormais se tenir en juin ou juillet 2020, deviendront des épreuves d'admission. Un oral est prévu au printemps 2021, dont on ne connaît pas encore les modalités, mais qui ne sera qu'un oral de titularisation, l'admission au concours ayant été actée sur la base des seuls écrits.

Le CAPES externe d'histoire-géographie est concerné par cette transformation qui nous inquiète profondément, nous membres de son jury signataires de ce courrier.

Si les épreuves écrites permettent de valider un certain nombre de connaissances académiques, les épreuves orales permettent, pour un métier dont la partie visible s'observe essentiellement à l'oral, d'évaluer en outre les compétences et la capacité des candidats à s'exprimer, à questionner les avancées scientifiques des disciplines, à analyser des situations professionnelles. Ces épreuves orales permettent également d'évaluer la capacité des candidats à se projeter dans leur futur métier, en tant qu'enseignants et fonctionnaires, s'appêtant à prendre dans quelques mois la parole devant le public scolaire qui leur est confié, c'est-à-dire à faire cours.

Pour prendre la mesure des effets d'une telle décision ministérielle, il suffit d'appliquer le principe de recrutement prévu pour la session 2020 (les écrits valent pour admission) à la session 2019 du CAPES d'histoire-géographie : selon ce principe, 27,9% des candidats admissibles non-admis en 2019 seraient désormais admis et, inversement, plus d'1 candidat admis sur 4 en 2019 ne le serait plus. On le voit, l'impact de cette mesure sur le sens même du recrutement et sur son résultat sera loin d'être marginal. Ces modalités de recrutement, si elles devaient effectivement être appliquées, seraient donc à la fois injustes pour les candidats dont nous ne pourrions pas certifier qu'ils sont les plus adaptés au métier auquel ils se destinent et dommageables pour les élèves auxquels ils feraient cours dès la rentrée prochaine.

Ces conséquences sont d'autant plus regrettables qu'elles sont évitables, puisque d'autres scénarios ont été proposés, permettant de conserver des épreuves orales, qui seraient aménagées de manière à répondre aux contraintes de la crise sanitaire. Leur maintien est la

condition nécessaire au respect de l'égalité de traitement des candidats prétendant au métier d'enseignant et à la qualité du recrutement. L'expérience d'épreuves orales se tenant plusieurs mois après la tenue des épreuves écrites a déjà été faite lors de la session exceptionnelle du CAPES 2013/2014, pendant laquelle les écrits d'admissibilité se sont tenus en juin 2013 et des oraux d'admission en juin 2014 : elle n'est donc ni matériellement impossible, ni sans précédent.

Cette décision du ministère nous fait également craindre de graves conséquences pour le recrutement des enseignants à l'avenir. En effet, le risque est grand que cette transformation, qui se veut exceptionnelle, ne serve de galop d'essai pour le CAPES réformé prévu en 2022, qui envisage de limiter le nombre d'épreuves disciplinaires, notamment à l'oral, et de fragiliser la qualité du recrutement des enseignants. Nous ne voudrions pas que des aménagements exceptionnels s'inscrivent dans la durée. Nous tenons à la bivalence disciplinaire de ce CAPES, à ses objectifs scientifiques et pédagogiques.

Nous, membres du jury du CAPES d'histoire-géographie signataires de cette lettre ouverte, réaffirmons notre volonté de faire tout le nécessaire pour assurer le bon déroulement de la session 2020 du CAPES à condition que les mesures d'aménagement du concours soient en cohérence avec notre mission : veiller à un recrutement équitable des futurs enseignants, qui permette de s'assurer de leur capacité à transmettre des savoirs et des savoir-faire à leurs futurs élèves. Nous demandons donc qu'au moins une épreuve orale du CAPES actuel soit rétablie et assurée par le jury, quitte à la reporter au printemps 2021.

Au-delà de nos inquiétudes professionnelles, les modalités de recrutement des enseignants interrogent le rôle des établissements scolaires et des enseignants de demain. Cette question est d'autant plus cruciale que la crise sanitaire actuelle révèle l'importance de services publics de qualité.

Membres du jury signataires (par ordre alphabétique) :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------|
| 1. Arcin Agnès | 18. Blache Marianne |
| 2. Arnal Jean-François | 19. Blanchard Sophie |
| 3. Aubert Stéphanie | 20. Blayac Brendan |
| 4. Badier Walter | 21. Boichot Camille |
| 5. Barioz Alain-Cyril | 22. Boquet Yves |
| 6. Barrière Philippe | 23. Bordessoule Eric |
| 7. Baudry Robinson | 24. Bossis Carole |
| 8. Becquart-Rousset Charlotte | 25. Bourdeu Etienne |
| 9. Bédouret David | 26. Brahmi Nejat |
| 10. de Bélizal Edouard | 27. Briançon Pascale |
| 11. Beriou Nathalie | 28. Briand Julien |
| 12. Bernard Gwladys | 29. de Carrara Stéphanie |
| 13. Bertin Eric | 30. Castagnet Lars Véronique |
| 14. Besqueut Franck | 31. Célérier Frédérique |
| 15. Besson Julien | 32. Chandelier Joël |
| 16. Bigorne Hélène | 33. Chirol-Rivereau Aude |
| 17. Bisson Briec | 34. Conesa Marc |

35. Coquelin Morwenna
36. Croguennec Soizic
37. Davieau-Pousset Sophie
38. Delassalle Martin
39. Demars Brice
40. Denmat Pierre
41. Derambure Floriane
42. Desbrosse Delphine
43. Drouet Julia
44. Druet Christelle
45. Ducret Hélène
46. Dupuy Catherine
47. Espinosa Carole
48. Fagnoni Edith
49. Farines Bernard
50. Feré Vincent
51. Fournier Lise
52. Fraisse Fabien
53. Gendron Cécile
54. Germain-Batiste Simon
55. Girard Eudes
56. Gonzalez Alexandre
57. Grandclement Antoine
58. Guerre Stéphane
59. Guigay Caroline
60. Guinard Pauline
61. Guyot Thomas
62. Habert Vincent
63. Hanotin Cécile
64. Hassler Eric
65. Hoohs Muriel
66. Huitric Solenn
67. Husquin Caroline
68. Jamault Clémence
69. Kasdi Zheira
70. Kloeckner Léo
71. Knapik Aurélia
72. Laloyaux Sonia
73. Landrin Delphine
74. Le Gallic Stéphanie
75. Lesage Sylvain
76. Lesueur Boris
77. Liéval Ann-Laure
78. Loïzzo Clara
79. Loubet Christelle
80. Maffre Stéphanie
81. Marcos Susana
82. Martinet Gilles
83. Mayens Paul
84. Michel Olivier
85. Moinoufama Thony
86. Nicolazo Julie
87. Nitenberg Marlène
88. Nogré Guillaume
89. Omnes Cecile
90. Orcier Pascal
91. Ortiz Vincent
92. Pagano-Fara Nathalie
93. Picard Julie
94. Plantier Sandra
95. Pleven Bertrand
96. Pollet-Veber Marion
97. Poulot Marie-Laure
98. Queneau Nathalie
99. Renault Rachel
100. Reynaud Carine
101. Roques Florence
102. Rougier Hélène
103. Roumagnou Pierre-Benoit
104. Saintot Bertrand
105. Sanchez Benjamin
106. Sangarné Sylvie
107. Sanz Anthony-Marc
108. Sot Ludovic
109. Tapie Aurélie
110. Tejedor Sophie
111. Toureille Etienne
112. Tratnjek Bénédicte
113. Vergnaud Camille
114. Youinou Frédéric
115. Zaragori Aurélien